



Dans l'ancien Marché Richelieu

Feu vert à la construction d'un nouveau bâtiment administratif voisin de l'hôtel de ville

Rivière-du-Loup, le 1^{er} juin 2026 – Le conseil municipal de Rivière-du-Loup a octroyé, ce lundi, un contrat d'une valeur de 6 487 000 \$ plus taxes à l'entreprise Marcel Charest et fils inc. pour la démolition de l'ancien Marché Richelieu situé à 59 rue de l'Hôtel-de-Ville et la construction d'un nouveau bâtiment administratif.

À la suite de la décision de la famille D'Amours de fermer leur succursale du centre-ville, en 2020, la Ville s'était portée acquéreuse du bâtiment dans l'objectif de rapatrier certains services administratifs, notamment le Service des ressources humaines et des affaires juridiques dont les espaces sont actuellement en location au coût annuel de 127 552 \$, et pour optimiser l'accès des citoyens au Service du développement territorial, fortement sollicité depuis quelques années par les nombreux projets de construction et de rénovation entrepris sur le territoire.

« Lorsque le bâtiment est devenu vacant, nous savions qu'il y avait une occasion à saisir compte tenu de son emplacement par rapport à l'hôtel de ville voisin, la présence d'un grand stationnement et la possibilité d'aménager un espace public à l'extérieur pour que les citoyens s'approprient le lieu, rappelle le maire Mario Bastille. Malgré des économies substantielles attendues sur le long terme, l'obtention d'une aide financière gouvernementale était une condition *sine qua none* du conseil municipal pour que le projet lève de terre. »

« Il me fait plaisir, au nom de mon collègue le ministre des Affaires municipales Samuel Poulin, d'annoncer l'octroi d'une subvention maximale de 4 832 600 \$ à la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif, explique la ministre du tourisme et députée de Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques Amélie Dionne. À terme, cet investissement du gouvernement du Québec permettra une meilleure expérience citoyenne, rendue possible grâce au regroupement et à l'optimisation des services municipaux à Rivière-du-Loup. »

...2



« Investir dans des projets comme celui-ci, c'est choisir de placer les services aux citoyens au cœur de nos priorités, afin d'offrir des solutions plus humaines, accessibles et adaptées aux besoins de chacun. Félicitations à toutes les personnes impliquées pour leur engagement et leur contribution à cette belle réussite collective, mentionne le ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin. »

Depuis que la Ville en est propriétaire, le bâtiment a fait l'objet de nombreuses analyses et inspections afin d'en tirer les meilleures options au meilleur coût possible. Compte tenu de son âge et de son état, il a été jugé plus responsable de procéder à sa démolition complète et de rebâtir en neuf. Le chantier doit débuter dans les prochaines semaines et se terminer à l'automne 2027.

L'édifice à construire aura une facture visuelle distinctive et résolument moderne, tout en affichant une certaine sobriété sur le plan esthétique, utilisant des matériaux respectueux du patrimoine et de la trame urbaine, dont le verre et la brique. Les espaces intérieurs seront conçus pour bien accueillir les citoyens, pour favoriser le travail collaboratif et pour maximiser la synergie entre les différents services municipaux.

À propos du PRACIM

Le PRACIM 2025-2028 vise à soutenir la réaffectation, la réfection, la construction ou l'agrandissement de bâtiments municipaux, qu'ils soient à vocation municipale ou communautaire, afin de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence, dans une optique de développement durable du territoire et de mise en commun de bâtiments et de services.

– 30 –

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706